



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### **PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BELLECHASSE**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS 150, RUE PRINCIPALE SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le 7 SEPTEMBRE 2021, en présentiel à 20h au 227, rue Principale (ancien presbytère) et à laquelle étaient présents :**

*M. Guillaume Vermette  
Mme Myriam Goulet  
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre  
Mme Diane Pouliot  
Mme Sylvie Lemelin*

*Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.*

*Est aussi présente, madame Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière.*

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DU 10 AOÛT 2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 3 SEPTEMBRE 2021**

#### **4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**

- 4.1 Comptes et adoption;
- 4.2 Révision structure salariale;
- 4.3 Dépôt du plan de formation, perfectionnement automne 2021- direction générale;
- 4.4 Adjudication contrat urbanisme temporaire et nomination fonctionnaire désigné- MRC de Bellechasse;
- 4.5 Budget révisé – OMH;
- 4.6 Modification du lieu des séances du conseil municipal.

#### **5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**

- 5.1 Les communiqués;
  - 5.1.1 Demande de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse - marche bénéfice 2 octobre 2021;
- 5.2 Réponses aux demandes écrites des citoyens.

#### **6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**

- 6.1 Contrat de déneigement de la Route Saint-Pierre;
- 6.2 Adjudication de contrat porte unité d'urgence;
- 6.3 Mandat ingénieur – engagement demande d'autorisation – projet développement Lapierre Phase 3;
- 6.4 Requêtes - ministère des Transports.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### 7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 *Adjudication de contrat - Entente pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées*

### 8. DOSSIERS- LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

### 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

### 10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 10.1 *Modalités de consultation pour les règlements d'urbanisme #357-21, #358-21, #359-21, #360-21 et #361-21;*
- 10.2 *Avis de motion – Règlement du plan d'urbanisme #357-21 remplaçant le Règlement du Plan d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Gervais #246-04;*
- 10.3 *Avis de motion – Règlement de zonage #358-21 remplaçant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Gervais #247-04 et ses amendements;*
- 10.4 *Avis de motion – Règlement de construction #359-21 remplaçant le Règlement de construction de la municipalité de Saint-Gervais #248-04 et ses amendements;*
- 10.5 *Avis de motion – Règlement de lotissement #360-21 remplaçant le Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Gervais #249-04;*
- 10.6 *Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats #361-21 remplaçant le Règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Gervais #250-04 et ses amendements;*
- 10.7 *Adoption du 1er Projet de règlement du plan d'urbanisme #357-21 ;*
- 10.8 *Adoption du 1er Projet de règlement de zonage #358-21;*
- 10.9 *Adoption du 1er Projet de règlement de construction #359-21;*
- 10.10 *Adoption du 1er Projet de règlement de lotissement #360-21;*
- 10.11 *Adoption du 1er Projet de règlement sur les permis et certificats #361-21.*

### 11. DOSSIER (S)- VARIA, AUTRE

### 12. LEVEE DE L'ASSEMBLÉE

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

#### 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

210901 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soir adopté tel que lu et modifié.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DU 10 AOÛT 2021

*ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021;*

*ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

210902 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 10 août 2021 tel que présenté et déposé à la table du conseil avec les corrections indiquées.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 3 SEPTEMBRE 2021

*ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de correction du 3 septembre 2021;*

*ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;*

210903 *IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de correction du 3 septembre 2021 tel que présenté et déposé à la table du conseil.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

#### 4.1 COMPTES ET ADOPTION

210904 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois d' AOÛT 2021 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :*

<i>Administration générale</i>	<i>41 882.36 \$</i>
<i>Sécurité publique</i>	<i>212 300.19 \$</i>
<i>Transport routier</i>	<i>49 201.71 \$</i>
<i>Hygiène du milieu</i>	<i>12 929.48 \$</i>
<i>Santé &amp; Bien-être</i>	<i>16 950.00 \$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>7 581.95 \$</i>
<i>Loisirs et culture</i>	<i>18 496.73 \$</i>
<i>Frais de financement</i>	<i>0 \$</i>
<i>Activités financières</i>	<i>0 \$</i>
<b>TOTAL</b>	<b>359 342.42 \$</b>

*Résolution adoptée à l'unanimité*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution ou annotation 4.2 RÉVISION STRUCTURE SALARIALE

*ATTENDU qu'un mandat a été octroyé en 2020 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'effectuer la révision de la structure salariale de la municipalité dans une perspective de mise à jour de l'équité externe et de l'intégration des nouveaux postes;*

*ATTENDU que la direction a travaillé de concert avec la FQM afin de mettre en place une structure salariale assurant une concordance entre les objectifs poursuivis par la municipalité et l'équité externe (marché);*

*ATTENDU que cet outil sera efficace pour simplifier la gestion;*

*EN CONSÉQUENCE,*

210905 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE le conseil accepte*

- 1. que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais adopte la proposition de structure salariale modèle compétitif présentée par la FQM;*
- 2. que cette structure salariale soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et couvre une période de cinq ans;*
- 3. que la mairesse et la direction générale soient autorisées à signer tous les documents relatifs à la structure salariale.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

4.3 DÉPÔT DU PLAN DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT ANNÉE 2021-DIRECTION GÉNÉRALE

210906 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gervais confirme, par la présente résolution, le dépôt et l'acceptation du plan de formation et perfectionnement année 2021 pour la directrice générale incluant les frais reliés à ceux-ci.*

<i>FORMATION ADMQ</i>	<i>Date : 28 septembre 2021 Formation en ligne : Préparer et réussir votre rencontre avec les candidats et accueil des nouveaux élus municipaux</i>	<i>Coût : 225\$</i>
<i>FORMATION ADMQ</i>	<i>Date : 23-24 novembre 2021 Formation en ligne : Les ressources humaines, outils et pratiques pour s'y retrouver</i>	<i>Coût : 325\$</i>

*RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-110-00-454-00.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### 4.4 ADJUDICATION DE CONTRAT URBANISME TEMPORAIRE ET NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – MRC DE BELLECHASSE

*ATTENDU QUE M. Ludovic Bilodeau a avisé la municipalité de son intérêt de se prévaloir de son congé parental;*

*ATTENDU QUE le fonctionnaire désigné agit à titre d'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer des avis et constats d'infraction pour toute infraction aux règlements d'urbanisme adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE le Règlement sur les permis et certificats stipule que le fonctionnaire désigné statue au nom du Conseil municipal sur toute demande de permis ou certificats et autres procédures édictées par les règlements d'urbanisme et agit à titre d'inspecteur en bâtiment;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité;*

*ATTENDU QUE la Municipalité doit offrir un service d'urbanisme pour répondre aux besoins ponctuels de sa population pendant environ 12 semaines à partir du 6 septembre 2021;*

*ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a fait appel à la MRC de Bellechasse pour remplacer de façon temporaire son inspecteur municipal;*

*ATTENDU QUE l'ensemble des modalités de remplacement ont été reçues à la municipalité le 31 août 2021;*

10907 *IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*APPUYÉE PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais mandate la MRC de Bellechasse pour l'utilisation du service d'urbanisme de cette dernière pour la période entre le 6 septembre et le 23 novembre 2021;*

*ET RÉSOLU QUE tous les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la MRC de Bellechasse soient habilités à appliquer les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gervais entre le 6 septembre 2021 et le 23 novembre 2021 et selon les conditions énumérées dans la proposition de remplacement temporaire reçue le 31 août 2021 (document en annexe).*

*RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-610-00-453-00.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 4.5 BUDGET RÉVISÉ 2021 - OMH PLAINE DE BELLECHASSE

*ATTENDU la réception du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'Habitation de la Plaine de Bellechasse le 18 août 2021;*

210908 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais prenne acte du budget révisé 2021 de l'OMH Plaine de Bellechasse pour l'ensemble immobilier de la rue Lacroix et des Aïnés et s'engage à contribuer pour une somme additionnelle de 535 \$ au déficit anticipé et, portant la contribution financière totale prévue pour l'année financière 2021 à 17 485\$.*

*Le tout en référence au document budgétaire de la Société d'habitation du Québec daté du 5 juillet 2021 en remplacement de celui préparé par l'OMH Plaine de Bellechasse le 10 février 2021.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 4.6 MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

*ATTENDU que le calendrier des séances du conseil municipal 2021 a été adopté le 3 novembre 2020;*

*ATTENDU que selon l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 permet la tenue d'une séance d'un conseil municipal par tout moyen permettant à ses membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix. De ce fait, les séances en visioconférence étaient organisées et diffusées sur le site Internet;*

*ATTENDU qu'il est maintenant obligatoire de tenir des séances du conseil municipal en présence du public pour le palier d'alerte vert si au moins un membre du conseil participe en personne.*

*ATTENDU que les mesures sanitaires doivent être respectées;*

*ATTENDU que la salle du conseil situé au 150, rue Principale ne respecte pas la capacité d'accueil nécessaire pour permettre au public d'assister en personne aux séances du conseil;*

210909 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais modifie le lieu des séances du Conseil municipal afin de respecter la capacité d'accueil ainsi que les mesures sanitaires pour une séance publique;*

*QUE le conseil municipal de Saint-Gervais tiendra ses prochaines séances en présence du public, et ce, jusqu'à nouvel ordre au bâtiment de l'ancien presbytère, situé au 225, rue Principale, à Saint-Gervais.*

*QUE les dates et heures demeurent inchangées, soit 20 heures.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

#### 5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.1.1 DEMANDE DE LA FONDATION LE RAYON D'ESPOIR DE LA MRC DE BELLECHASSE POUR LA TENUE D'UNE MARCHE-BÉNÉFICE DANS LES RUES DU VILLAGE LE 2 OCTOBRE 2021.





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE la Fondation le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux quatre (4) CHSLD de Bellechasse (Saint-Gervais, Saint-Raphaël, Saint-Anselme et Sainte-Claire).*

*ATTENDU QUE la mission de la Fondation le Rayon d'Espoir est de supporter la tenue des activités offertes aux bénéficiaires de ces quatre CHSLD.*

*ATTENDU QUE la Fondation Le Rayon d'Espoir verse annuellement des montants d'argent importants aux CHSLD pour permettre la tenue de ces activités.*

*ATTENDU QUE la Fondation le Rayon d'Espoir doit tenir des activités de financement pour lui permettre de poursuivre sa mission.*

*ATTENDU QUE la Fondation le Rayon d'Espoir désire tenir une activité de marche-bénéfice dans les rues du village de Saint-Gervais le 2 octobre 2021 afin d'amasser des fonds pour sa cause.*

*ATTENDU QUE la marche partira du Parc la Promenade-des-Sœurs, traversera la rue Principale et empruntera la rue Saint-Étienne pour se rendre au Foyer de Saint-Gervais pour un rassemblement et un retour par le même trajet, le tout se déroulant entre 12h30 et 15h00.*

*ATTENDU QUE les démarches auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec seront faites par les représentants de la Fondation.*

*ATTENDU QUE l'aspect sécurité sera assumé par la Fondation.*

10910 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE le conseil appuie et autorise la Fondation le Rayon d'Espoir de tenir une marche dans les rues du village, selon le tracé mentionné en préambule, le samedi 2 octobre 2021, entre 12h30 et 15h00.*

*De contribuer au montant de 350\$ afin d'aider à soutenir financièrement la fondation Rayon d'Espoir.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### **6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:**

#### **6.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE SAINT-PIERRE**

*ATTENDU QU'il n'est pas avantageux pour la Municipalité de faire l'entretien d'hiver de la route Saint-Pierre en raison de sa localisation;*

*ATTENDU QU'UNE demande de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs en déneigement;*

*ATTENDU QUE nous avons reçu une seule proposition tarifaire.*

*ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise Excavation Yvan Chouinard inc. au montant de 15 000 \$ plus taxes pour la saison hivernale 2021-2022;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

210911 *IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Excavation Yvan Chouinard inc. pour l'entretien des chemins d'hiver de la route Saint-Pierre au montant de 15 000 \$ plus taxes pour la saison d'hiver 2021-2022 se terminant au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2022.*

*RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-330-00-443-00.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 6.2 ADJUDICATION DE CONTRAT PORTE UNITÉ D'URGENCE

*ATTENDU QUE la Municipalité veut refaire la configuration de l'arrière du camion incendie afin que les pompiers puissent avoir un espace pour se changer pendant les interventions;*

*ATTENDU QUE le service d'incendie a présenté un plan ainsi que fait une demande de soumission;*

<i>Entreprise</i>	<i>Prix par mètre (excluant les taxes)</i>
<i>Précisions Provençal Inc.</i>	<i>5 750.00 \$</i>

*ATTENDU QUE des frais d'environ 1 000 \$ plus taxes pour le lettrage du camion sont également à prévoir;*

210912 *IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie le contrat de réaménagement des portes arrière de l'unité d'urgence à Précisions Provençal Inc.;*

*RÉSOLU de réaffecter les sommes affectées qui apparaissent au Programme triennal d'immobilisation à l'exercice 2022 pour l'année 2021;*

*RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 22-220-00-720-00;*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 6.3 MANDAT INGÉNIEUR – ENGAGEMENT DEMANDE D'AUTORISATION – PROJET DÉVELOPPEMENT LAPIERRE PHASE 3

*ATTENDU la résolution no 210719 visant l'adjudication du contrat pour réaliser les plans et devis pour le projet résidentiel du développement Lapierre Phase 3, pour la mise en place des services d'aqueduc et d'égouts ainsi que la structure de la chaussée;*

*ATTENDU la nécessité de mandater un ingénieur ou une firme-conseil à soumettre la demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et de présenter tout engagement en lien avec cette demande;*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU de confirmer l'engagement à transmettre au MELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;*

210913 *IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DIANE BILOEAU*

*ET RÉSOLU QUE le conseil mandate l'ingénieur Jean-François Noël de la firme Stantec à soumettre la demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et de présenter tout engagement en lien avec cette demande;*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 6.4 REQUÊTES MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a différentes requêtes à demander auprès du ministère des Transports relativement à la sécurité et à la signalisation sur son territoire;*

*ATTENDU QU'UNE rencontre a eu lieu le 30 août dernier entre les représentants du ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Gervais afin de discuter des demandes d'interventions et d'amélioration de sécurité et de signalisation;*

210914 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*QUE le panneau de signalisation de 70 km/h situé face au 320, rue Principale (Route 279) soit déplacé vers le sud, après l'intersection de la route 279 et de la rue Tanguay, et ce afin de réduire les accélérations des automobilistes dans le secteur du périmètre urbain;*

*QUE la Municipalité demande d'augmenter la signalisation de la traverse pour les gens avec une mobilité réduite située face à la rue de la Fabrique;*

*QUE la Municipalité demande au ministère des Transports d'analyser le secteur problématique de la zone scolaire située sur la route 279, en face de l'école primaire. Le but étant de proposer des solutions pour une meilleure signalisation afin de protéger davantage les enfants de la circulation rapide dans ce secteur;*

*QUE la Municipalité demande l'ajout au sol de traverses piétonnières au coin du 1er rang et de la Route 279 afin de faciliter la traversée des citoyens et des clients de ce secteur commercial;*

*QUE la Municipalité transmette au ministère un formulaire de demande de permis aux fins de sensibilisation, pour l'ajout de deux affiches sur la réduction d'utilisation des freins moteurs entre le 2e rang et le village en direction nord ainsi qu'à l'intersection du 3e rang;*

*Qu'une copie de cette résolution soit acheminée au directeur par intérim des infrastructures au ministère des Transports du Québec.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### **7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 ADJUDICATION DE CONTRAT – ENTENTE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES – PROLONGATION D'UN (1) AN**

*ATTENDU le contrat pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées octroyé à Hydro Experts (9247-4154 Québec inc.) pour une durée de 12 mois et se terminant le 31 octobre 2021;*

*ATTENDU le degré d'expertise nécessaire ainsi que la qualité des travaux dispensés par 9247-4154 Québec inc. depuis 2017;*

*ATTENDU l'offre de 9247-4154 Québec inc. de renouveler leur contrat pour une année au montant de 44 750\$ plus taxes;*

*ATTENDU le règlement 337-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité qui lui permet notamment de donner, de gré à gré, tout contrat de service, incluant les services professionnels, jusqu'au seuil des appels d'offres publics (105 700 \$);*

*ATTENDU QUE la municipalité peut donc procéder au renouvellement du contrat avec 9247-4154 Québec inc. de gré à gré;*

210915 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'entente pour une année supplémentaire au montant de 44 750\$ plus taxes soit du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022.*

*RÉSOLU QUE les postes budgétaires affectés seront les 02-414-00-411-00 à 50% et 02-412-00-411-00 à 50%;*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### **8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

*NOTE : Une correspondance datée du 2 septembre 2021 en provenance du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire – agrandissement et mises aux normes du centre communautaire confirme la présélection du projet pour l'octroi d'une aide financière.*

#### **9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

*Aucune intervention*

#### **10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

##### **10.1 MODALITÉS DE CONSULTATION POUR LES RÈGLEMENTS D'URBANISME #357-21, #358-21, #359-21, #360-21 ET #361-21;**





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE* durant la période d'état d'urgence sanitaire, les décrets et arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19 permettent à la Municipalité de remplacer la consultation publique à laquelle assistent les citoyens par une consultation écrite annoncée au préalable par un avis public;

*ATTENDU QUE* les articles 123 à 127 et 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme régissent les procédures d'adoption des règlements d'urbanisme;

*ATTENDU QUE* la Municipalité, à la suite de la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme, est en processus d'adopter un nouveau règlement du plan d'urbanisme ainsi que de nouveaux règlements de zonage, de construction, de lotissement, et sur les permis et certificats;

*ATTENDU QUE* les 1<sup>er</sup> projets de règlements #357-21, #358-21, #359-21, #360-21 et #361-21 sont adoptés à la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

210916 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE

*ET RÉSOLU QUE* la consultation publique devant avoir lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en regard des projets de règlements ci-dessus mentionnés soit remplacée par une consultation écrite qui se déroulera du 9 septembre au 24 septembre 2021 inclusivement à laquelle s'ajoutera une consultation publique en personne au Centre Socio-Culturel de Saint Gervais le 4 octobre à 19h30, au cours de laquelle les projets en consultation seront exposés et où les citoyens pourront émettre des avis et commentaires;

*QU'un avis public soit publié à cet effet.*

Résolution adoptée à l'unanimité

### 10.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #357-21 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS #246-04

La conseillère Myriam Goulet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du Règlement du plan d'urbanisme #357-21 remplaçant le Règlement du plan d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Gervais #246-04.

Le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #357-21 est déposé et une dispense de la lecture de ce projet de règlement est demandée puisqu'une copie de celui-ci a été remise avant la séance.

### 10.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE #358-21 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS #247-04 ET SES AMENDEMENTS

La conseillère Myriam Goulet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du Règlement de zonage #358-21 remplaçant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Gervais #247-04 et ses amendements.

Le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #358-21 est déposé et une dispense de la lecture de ce projet de règlement est demandée puisqu'une copie de celui-ci a été remise avant la séance.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### 10.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #359-21 REPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS #248-04 ET SES AMENDEMENTS

La conseillère Myriam Goulet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du Règlement de construction #359-21 remplaçant le Règlement de construction de la municipalité de Saint-Gervais #248-04 et ses amendements.

Le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #359-21 est déposé et une dispense de la lecture de ce projet de règlement est demandée puisqu'une copie de celui-ci a été remise avant la séance.

### 10.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #360-21 REPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- GERVAIS #249-04;

La conseillère Myriam Goulet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du Règlement de lotissement #360-21 remplaçant le Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Gervais #249-04.

Le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #360-21 est déposé et une dispense de la lecture de ce projet de règlement est demandée puisqu'une copie de celui-ci a été remise avant la séance.

### 10.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #361- 21 REPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS #250-04 ET SES AMENDEMENTS

La conseillère Myriam Goulet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du Règlement sur les permis et certificats #361-21 remplaçant le Règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Gervais #250-04 et ses amendements.

Le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #361-21 est déposé et une dispense de la lecture de ce projet de règlement est demandée puisqu'une copie de celui-ci a été remise avant la séance.

### 10.7 ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #357-21

ATTENDU QU'en vertu de l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil de la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme ou du dernier plan révisé, selon le cas, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.9 et 110 à 110.3;

ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par (le conseiller / la conseillère) Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent Projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;*

*EN CONSÉQUENCE*

*210917 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QU'une assemblée de consultation publique soit tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 adoptées par résolution du conseil le 7 septembre 2021;*

*QUE le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #357-21 intitulé « Règlement du plan d'urbanisme #357-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.8 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #358-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse;*

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Gervais #247-04 et ses amendements par un nouveau règlement de zonage;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par (le conseiller / la conseillère) Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent Projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*EN CONSÉQUENCE*

*210918 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QU'une assemblée de consultation publique soit tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 adoptées par résolution du conseil le 7 septembre 2021;*

*QUE le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #358-21 intitulé « Règlement de zonage #358-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.9 ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #359-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;*

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement de construction de la municipalité de Saint-Gervais #248-04 et ses amendements par un nouveau règlement de construction;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par (le conseiller / la conseillère) Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent Projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;*

*EN CONSÉQUENCE*

*210919 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QU'une assemblée de consultation publique soit tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 adoptées par résolution du conseil le 7 septembre 2021;*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*QUE le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #359-21 intitulé « Règlement de construction #359-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.10 ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #360-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;*

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Gervais #249-04 par un nouveau règlement de lotissement;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par (le conseiller / la conseillère) Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent Projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;*

*EN CONSÉQUENCE*

*210920 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE*

*ET RÉSOLU QU'une assemblée de consultation publique soit tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 adoptées par résolution du conseil le 7 septembre 2021;*

*QUE le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #360-21 intitulé « Règlement de lotissement #360-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.11 ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #361-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;*

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Gervais #250-04 et ses amendements par un nouveau règlement sur les permis et certificats;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par (le conseiller / la conseillère) Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent Projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;*

*EN CONSÉQUENCE*

*210921 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QU'une assemblée de consultation publique soit tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 adoptées par résolution du conseil le 7 septembre 2021;*

*QUE le 1<sup>er</sup> Projet de règlement #361-21 intitulé « Règlement sur les permis et certificats #361-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

*QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Bellechasse.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

**11 VARIA, AUTRE:**

### **CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

*Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*J'ai signé à Saint-Gervais, ce 8 septembre 2021*

Johanne Simms;  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 12 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

210922 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h10*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

*Je soussignée, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;*

*À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):*

Manon Goulet,  
Mairesse

Johanne Simms,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

\_\_\_\_\_